

**REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE  
VILLE DE THONON-LES-BAINS**



**Délibération du Conseil Municipal  
de la Ville de Thonon-les-Bains  
Séance du 18 mars 2024**

**CM240318\_001**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Printemps des Cimetières - convention de parrainage**

L'an deux mille vingt quatre, le dix huit mars, à 19 heures, le Conseil Municipal convoqué régulièrement le 12 mars 2024 s'est réuni Espace de conférences de l'Excelsior, place Henry Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Christophe ARMINJON, Maire.

**En exercice : 39**

**Présents : 32**

**Représentés : 6**

**Votants : 38**

**Quorum : atteint**

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

Monsieur Christophe ARMINJON, Monsieur Jean-Claude TERRIER, Madame Katia BACON, Monsieur Gérard BASTIAN, Madame Nicole JAILLET, Monsieur Jean-Pierre FAVRAT, Madame Isabelle PLACE-MARCOZ, Monsieur Jean DORCIER, Madame Cassandra WAINHOUSE, Monsieur Jean-Marc BRECHOTTE, Madame Véronique VULLIEZ, Monsieur Philippe LAHOTTE, Monsieur René GARCIN, Madame Carine DE LA IGLESIA, Monsieur Michel ELLENA, Monsieur Patrick TISSUT, Madame Sylvie COVAC, Monsieur Joël ANNE, Madame Catherine PERRIN, Monsieur Serge DELSANTE, Madame Laurence BOURGEOIS, Monsieur Mickaël MAQUAIRE, Madame Johanna LEROY, Monsieur Richard BAUD, Monsieur Jean-Baptiste BAUD, Madame Sophie PARRA D'ANDERT, Monsieur Thomas BARNET, Madame Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, Monsieur Franck DALIBARD, Monsieur Arnaud BERAST, Monsieur Jean-Louis ESCOFFIER, Madame Astrid BAUD-ROCHE

Absents excusés :

Monsieur Quentin DUVOCELLE

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Madame Brigitte MOULIN à Monsieur Jean-Claude TERRIER
- Madame Emmanuelle VUATTOUX à Madame Isabelle PLACE-MARCOZ
- Monsieur Mustafa GOKTEKIN à Madame Carine DE LA IGLESIA
- Madame Deborah VERDIER à Madame Véronique VULLIEZ
- Monsieur Osman ATES à Monsieur Jean DORCIER
- Monsieur Marc-Antoine GRANDO à Monsieur Jean-Baptiste BAUD

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Madame Isabelle PLACE-MARCOZ.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

CM240318\_001

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### Printemps des Cimetières - convention de parrainage

Madame WAINHOUSE, Huitième Adjointe, en charge des affaires culturelles et des grands évènements, expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29,

Considérant que la Ville de Thonon-les-Bains participe au Printemps des Cimetières, manifestation nationale créée par l'Association Patrimoine Aurhalpin, dont la thématique change tous les ans,

Considérant que le Printemps des cimetières est l'occasion de se pencher sur l'histoire de Thonon-les-Bains et de sa population et que mettre en place un parrainage en rapport avec le thème annuel, unique et spécifique à l'édition, peut faire rayonner localement la manifestation,

Considérant que le parrainage s'entend comme " toute action de communication en vertu de laquelle un parrain s'engage contractuellement à accorder un soutien, financier ou autre, dans le but d'associer de façon positive son image, son identité, ses marques, ses produits ou ses services à l'évènement, l'activité, l'organisation ou l'individu qu'il soutient ",

Considérant que les partenariats noués à l'échelle nationale par l'Association Patrimoine Aurhalpin dans le cadre du Printemps des cimetières ne s'opposent pas à un parrainage local de la manifestation,

Considérant que cette année, la thématique nationale est « les Femmes dans les cimetières », transposée en local en « Des femmes de Thonon » inhumées dans le cimetière,

Considérant que la chanteuse NICOLETTA, native de la commune, a accepté de parrainer gracieusement l'édition thononaise 2024, qui se tiendra du 24 au 26 mai, et dans ce cadre, donnera une lecture de biographies de Thononaises à l'Auditorium du Pôle culturel le 25 mai prochain,

Considérant qu'il convient de préciser les modalités de ce parrainage et de la lecture au sein d'une convention, d'un commun accord entre les parties,

### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de parrainage avec la chanteuse NICOLETTA pour l'édition 2024 du Printemps des Cimetières.

Le Maire,



Christophe ARMINJON

La secrétaire de séance,



Isabelle PLACE-MARCOZ

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*